



Plan de travail



Octobre 2007

TABLE DES MATIÈRES

1. LES ENSEIGNEMENTS À RETENIR DE L'EXPÉRIENCE DU PACTE RURAL 2002-2007	3
2. LA PRISE EN COMPTE DES PLANIFICATIONS EXISTANTES	5
3. LA PROBLÉMATIQUE RURALE DU TERRITOIRE	6
4. LES ENJEUX ET CHAMPS PRIORITAIRES DU PACTE RURAL 2007-2010	8
5. LA MOBILISATION DES MILIEUX.....	8
6. L'ANIMATION DES MILIEUX.....	8
7. L'INFORMATION ET LA REDDITION DE COMPTES À LA POPULATION	8
8. LES MODALITÉS DE GESTION DU PACTE RURAL.....	8
9. LES MODALITÉS DE L'AFFECTATION BUDGÉTAIRE ET DU SOUTIEN AUX PROJETS	9
10. LE RÔLE DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL.....	10
11. LES ACTIONS À L'ÉGARD DES TERRITOIRES DÉVITALISÉS DES MUNICIPALITÉS.....	11
12. LES ACTIONS TERRITORIALES.....	12
13. LES INDICATEURS DE RÉSULTATS	12

1. Les enseignements à retenir de l'expérience du Pacte rural 2002-2007

Des enjeux à préserver et à bonifier

La première génération du Pacte rural nous a permis de cibler des enjeux importants pour notre milieu rural et qui demeurent encore aujourd'hui, cinq ans plus tard, tout aussi d'actualité. Plusieurs de ces enjeux sont à préserver, mais aussi à bonifier selon les nouvelles réalités locales face au développement.

Les enjeux de la MRC de Charlevoix	
2002-2007	2007-2014
L'occupation et l'aménagement du territoire	... davantage dans un esprit de développement durable et de pérennité des ressources
La diversification de notre économie par la mise en valeur de nos ressources	... dans un esprit innovateur pour implanter une réelle diversification
Des gens à former	... développer l'expertise locale tant par la formation adaptée que par le transfert des connaissances, de l'expertise et du savoir-faire local
Des services à assurer	... développer une vision à long terme pour préserver et diversifier les services de proximité
Une identité à préserver	... promouvoir et préserver l'identité culturelle et la qualité de vie du milieu rural
Un dynamisme à encourager	... animer et alimenter les milieux ruraux pour dynamiser et encourager la participation des citoyens de tous les âges à la vie de la communauté
Une intervention gouvernementale à adapter	... saisir les instances politiques des problématiques particulières aux milieux ruraux, et ce, malgré la proximité urbaine régionale

Des objectifs à maintenir

Nous avons constaté la réussite et, dans certains cas, l'effet levier que les actions et les différents projets élaborés au cours du premier Pacte rural ont suscités sur notre territoire. Ces constats nous incitent donc à maintenir et à bonifier les objectifs qui, à l'origine, ont justifié et motivé notre démarche :

- ✓ diversifier l'économie, consolider et développer l'emploi ainsi qu'encourager l'esprit d'entreprise;
- ✓ accroître la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur de son territoire;
- ✓ intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation;
- ✓ assurer le maintien et l'amélioration des services locaux;
- ✓ améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance;
- ✓ favoriser l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux à nos réalités rurales;

- ✓ promouvoir la place ainsi que le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations;
- ✓ tenir compte de la situation et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural;
- ✓ renforcer l'engagement du monde rural et accentuer la complémentarité « rural-urbain ».

Il faut souligner l'importance de ce dernier objectif lorsque nous parlons de la complémentarité « rural-urbain », puisque celui-ci représente un des chevaux de bataille des MRC rurales intégrées dans des régions à forte densité urbaine comme c'est le cas de la MRC de Charlevoix dans la Capitale-Nationale. Les réalités de l'un et de l'autre sont différentes et difficiles à défendre puisque le monde urbain est toujours en nombre supérieur, ce qui l'emporte souvent dans les décisions ou dans l'attribution de fonds sur le monde rural.

Des correctifs à intégrer

Nous avons retenu différentes modifications qui pourraient permettre de bonifier les étapes de réalisation du Pacte rural 2007-2014 :

- ✓ offrir la possibilité d'intégrer des projets non prévus au départ, mais en lien avec nos objectifs, afin d'agir sur de nouvelles problématiques locales (beaucoup de choses peuvent changer en 7 ans);
- ✓ renforcer la mobilisation de la population en général en réservant une part de budget pour procéder à davantage de promotion et d'animation et ainsi s'assurer d'une meilleure implication citoyenne dans chacune des municipalités;
- ✓ accompagner et soutenir les municipalités dans l'élaboration de plans d'action locaux afin de créer une concertation autour des projets qu'elles veulent mettre en place dans le cadre du Pacte rural. Ceci pourrait faire partie des critères lors du dépôt d'une demande de financement, de motiver leur choix en s'appuyant sur une planification stratégique locale;
- ✓ procéder à une meilleure mobilisation des jeunes et des femmes pour les intégrer davantage dans le processus du Pacte rural;
- ✓ prévoir un accompagnement plus proche des bénévoles pour les soutenir dans les moments difficiles;
- ✓ améliorer le système d'évaluation et d'analyse de projets en lien avec nos attentes et nos objectifs pour déterminer des critères d'attribution clairs;
- ✓ améliorer les formulaires de dépôt de projet et de rapport d'activité lorsque les projets sont complétés. Ceci permettrait d'y inclure toutes les informations que le MAMR désire obtenir dans l'outil Internet pour la reddition de comptes;
- ✓ modifier de 90 % à 75 % le premier versement de la somme totale accordée lors de l'acceptation d'un projet;

- ✓ inciter les promoteurs et les municipalités à souligner l'apport du Pacte rural lors de la mise en place de leurs projets.

2. La prise en compte des planifications existantes

Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix

Depuis quelques années, notre territoire subit beaucoup de pression suscitée par le développement touristique et l'arrivée de nombreux villégiateurs. En ce sens, le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix contribue à préserver l'intégrité des autres activités du territoire afin de conserver un juste équilibre entre la qualité de vie, l'environnement et l'économie dans une perspective de développement durable.

Le plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE) du CLD 2006-2010

Récemment, le PALÉE a fait l'objet d'une vaste consultation à l'échelle de la MRC pour les secteurs d'activité de l'industrie et du manufacturier, de la forêt, de l'agriculture et de l'agroalimentaire, du tourisme et de la culture, du développement rural, de l'économie sociale et de la condition féminine.

Ce plan d'action (PALÉE) établi à partir d'un diagnostic et des besoins en développement de tout le territoire permet de cibler : l'importance de l'innovation et du développement durable pour préserver et augmenter la qualité et le nombre des emplois; l'importance de diversifier les activités agricoles traditionnelles pour favoriser le développement de spécialités locales; l'urgence d'agir dans le domaine forestier en permettant l'émergence de nouveaux créneaux; la préservation de l'environnement exceptionnel de Charlevoix et du titre de Réserve mondiale de la biosphère par la mise en place de technologie et d'énergie dite verte et écologique; la préservation des entreprises d'économie sociale et la mise en place de nouvelles comme moyen de diversification de l'économie locale.

Différentes planifications régionales

- Le plan d'action de l'Agence de santé et des services sociaux¹ de Charlevoix comporte des actions en lien avec les jeunes et leur difficulté d'enracinement dans leur milieu. Les problèmes auxquels Charlevoix est confrontée sont dus aux défis que présentent le vieillissement de sa population et le maintien d'un service de santé adéquat sur un vaste territoire.
- Le plan quinquennal de développement de la région de la Capitale-Nationale 2006-2011 dont les domaines d'intervention nous rejoignent puisqu'ils comportent entre autres, la valorisation et le soutien des familles ainsi que la rétention et l'attraction des jeunes. Également dans leurs actions privilégiées, le renforcement et le suivi de la mise en œuvre des politiques municipales favorables aux familles en matière de loisir, sport, culture et habitation dans un contexte de changements démographiques nous touchent tout particulièrement.

¹ Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix (CSSSC), décembre 2004. « Plan d'action local de santé publique 2004-2007, territoire de Charlevoix ».

3. La problématique rurale du territoire

Faits saillants des évolutions démographiques, sociales, culturelles et économiques

L'analyse du portrait statistique de la MRC de Charlevoix nous amène à constater certains des enjeux auxquels font face les élus et les intervenants. En 1996, la population de la MRC de Charlevoix était de 13 437 habitants, en 2001 de 13 166 et en 2006 de 13 190 habitants. La légère augmentation de la population recensée entre 2001 et 2006, nous semble encourageante puisque cette augmentation de la population, bien qu'elle soit faible, est la première enregistrée depuis 1981. Malgré tout, plusieurs efforts doivent être faits afin d'augmenter la présence de jeunes familles sur le territoire de la MRC.

En regard de la situation provinciale, le vieillissement de la population est indéniable. Les personnes âgées de 55 ans et plus représentent près de la moitié de la population totale de la MRC en 2001, soit 42,2 %.

L'analyse statistique de la variation des élèves dans les écoles primaires et secondaires de la MRC confirme, par ailleurs, une diminution accentuant la précarité de certaines écoles. La présence d'une école dans une municipalité constitue un service de proximité qui contribue à retenir ou à attirer des familles et, dans ce contexte, on peut ainsi s'inquiéter de la perte éventuelle de services jugés essentiels au sein de certaines municipalités rurales. Des inquiétudes similaires portent sur le maintien de services de qualité en matière de santé et même sur la présence de certains commerces de proximité tels les épiceries, les quincailleries et les stations d'essence pouvant être menacés dans un contexte de dévitalisation.

Le revenu total médian des personnes de 15 ans et plus est inférieur à celui du Québec, et ce, pour toutes les municipalités de la MRC. De plus, le revenu des familles est sous la moyenne provinciale. Les transferts gouvernementaux en % du revenu sont plus élevés que dans l'ensemble du Québec. Le taux d'emploi est également inférieur à celui du Québec pour toutes les municipalités de la MRC. Le nombre moyen de personnes dans les familles avec un couple marié est similaire à celui du Québec (3,1).

Faits saillants des différents secteurs territoriaux

- ✓ Le revenu total médian des personnes de 15 ans et plus est particulièrement bas à Petite-Rivière-Saint-François et à Saint-Hilarion alors qu'il est inférieur à 15 000\$.
- ✓ Les transferts gouvernementaux en % du revenu dépassent même le quart du revenu pour quatre municipalités : Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Urbain, Les Éboulements et l'Isle-aux-Coudres.
- ✓ Le taux d'emploi est également inférieur à celui du Québec pour toutes les municipalités de la MRC et même inférieur à 50 % pour quatre d'entre elles : Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Urbain, Saint-Hilarion et l'Isle-aux-Coudres.

- ✓ Le taux de chômage atteint même près de 24 % à Saint-Urbain et 27 % à Petite-Rivière-Saint-François, ce qui est nettement plus élevé qu'au Québec. Seul le taux de chômage des Éboulements est inférieur à 8,2 %.
- ✓ Le nombre moyen de personnes dans les familles avec un couple marié est similaire à celui du Québec (3,1). Seules les municipalités de Baie-Saint-Paul et des Éboulements comptent des familles en moyenne plus restreintes (3 et 2,8).
- ✓ Entre 1996 et 2001, le nombre de familles monoparentales a augmenté de 70 sur le territoire de la MRC, passant de 465 en 1996 à 535 en 2001. C'est à Baie-Saint-Paul (+18 %), à Saint-Urbain (+36 %), aux Éboulements et à Saint-Hilarion (+25 %) qu'elles sont les plus nombreuses.
- ✓ Le revenu médian des familles est également inférieur à celui du Québec pour toutes les municipalités de la MRC. Il est particulièrement bas, soit inférieur à 40 000 \$, à Petite-Rivière-Saint-François, aux Éboulements, à Saint-Hilarion et à Saint-Urbain.
- ✓ Le revenu médian des familles monoparentales est également inférieur à celui du Québec pour quatre municipalités dont plus particulièrement celle de Petite-Rivière-Saint-François où ces familles ont un revenu médian de 13 499 \$.
- ✓ Au cours des trois prochaines années (2007-2010), le nombre d'élèves dans les écoles primaires et secondaires de la MRC de Charlevoix devrait diminuer de 4 % au niveau primaire et de 5 % au niveau secondaire, ce qui représente 63 élèves de moins en trois ans.
- ✓ Mis à part Baie-Saint-Paul, où le nombre d'élèves au primaire pourrait demeurer stable, des diminutions importantes envisagées à l'Isle-aux-Coudres, à Saint-Urbain, aux Éboulements et à Petite-Rivière-Saint-François sont préoccupantes.
- ✓ Le coût moyen brut mensuel d'un logement loué ou occupé par son propriétaire est inférieur à la moyenne provinciale dans toutes les municipalités de la MRC à l'exception de Petite-Rivière-Saint-François où le coût mensuel brut moyen d'un logement occupé par son propriétaire (769 \$) est supérieur à la moyenne québécoise (706 \$).

Les défis pour l'ensemble du territoire

- ✓ la baisse démographique sur presque l'ensemble du territoire;
- ✓ le vieillissement de la population;
- ✓ l'exode des jeunes et un taux de chômage élevé;
- ✓ un taux de scolarité inférieur à celui de la moyenne provinciale;
- ✓ un taux d'abandon scolaire important;
- ✓ la difficulté à développer l'économie locale lorsque l'on fait face au travail précaire et saisonnier des secteurs primaire et touristique particulièrement présents dans Charlevoix;
- ✓ la difficulté de conserver les équipements municipaux, les infrastructures locales sociales et de loisirs, ainsi que les services de proximité dans les conditions de baisse démographique;
- ✓ le débat constant pour faire reconnaître les difficultés spécifiques au monde rural;
- ✓ l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux qui tiendrait compte de la réalité rurale.

4. Les enjeux et champs prioritaires du Pacte rural 2007-2010

- ✓ stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales;
- ✓ mettre en place de meilleures conditions économiques en préservant l'intégrité de l'environnement;
- ✓ assurer la qualité de vie des collectivités rurales de façon continue et renforcer leur pouvoir d'attraction;
- ✓ soutenir l'engagement des citoyens au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural.

5. La mobilisation des milieux

La mobilisation des milieux ruraux commence par une prise de conscience de réalité de chaque localité. La mise en place du Pacte rural 2002-2007 a enclenché d'une certaine manière une prise de conscience des municipalités face aux nouvelles responsabilités en matière de développement local. Ce mandat de développement s'est traduit par des démarches de planification stratégique qui passent par la consultation de la population.

6. L'animation des milieux

Les différents comités de suivi mis en place à la suite de planification stratégique serviront de canal pour rejoindre la population et favoriser la participation citoyenne tout au long du Pacte rural. Des activités d'animation dans chacune des municipalités permettront d'apprécier les bons coups locaux et de faire du développement local une démarche continue.

7. L'information et la reddition de comptes à la population

L'agente de développement rural élaborera et mettra en oeuvre un plan de communication pour informer la population sur les différents projets dans le cadre du Pacte rural 2007-2014. Un plan de communication sera fourni ultérieurement. Chaque année, le plan sera mis à jour en fonction de l'évolution des projets dans chacune des municipalités. Les municipalités ainsi que les promoteurs devront souligner l'apport du Pacte rural dans leurs différents projets.

8. Les modalités de gestion du pacte rural

La gestion du fonds du pacte rural comportera des projets couvrant tout le territoire de la MRC et d'autres répondant aux réalités et aux besoins locaux de chaque municipalité.

Dans notre cas, les projets touchant l'ensemble du territoire de la MRC de Charlevoix demeurent dans la continuité du premier pacte rural. La volonté locale est qu'ils soient traités par la direction générale, l'ensemble des maires et l'agente rurale. Il faut noter que

ces projets (transport collectif, circuits cyclables et maisons de jeunes) sont dotés de plans préétablis qui ont fait l'unanimité au près de l'ensemble de la population. Naturellement, un suivi sera fait et les projets présentés devront respecter les planifications et les règles établies.

Concernant les projets touchant chacune des municipalités, un comité d'analyse des projets sera mis sur pied et il sera formé de personnes représentatives des différents domaines d'activité de notre milieu. Ce comité tiendra compte des projets rejoignant les enjeux et les objectifs prévus dans le plan de travail de la MRC de Charlevoix. L'agente de développement rural apportera un soutien technique dans l'élaboration des projets. Un formulaire sera fourni à chaque porteur de projet pour qu'il effectue une forme de reddition de compte permettant de bien connaître la teneur et les retombées du projet. La population pourra connaître les projets retenus et leur évolution via le plan de communication du Pacte rural 2006-2014.

9. Les modalités de l'affectation budgétaire et du soutien aux projets

Projets de MRC	Montants attribués/an	Total sur 7 ans
Transport collectif	40 000,00 \$	280 000,00 \$
Maison des jeunes	24 000,00 \$	168 000,00 \$
Aménagements cyclables	120 000,00 \$	840 000,00 \$
Projets par municipalité		
Initiative jeunesse	6 204,00 \$	43 428,00 \$
Diversification des loisirs	21 000,00 \$	147 000,00 \$
Animation et mobilisation	5 000,00 \$	35 000,00 \$
Grand total	216 204,00 \$	1 513 428,00 \$

Exemple de la politique du Pacte rural 2007-2014 pour un projet couvrant toute la MRC de Charlevoix.

1. Politique d'attribution des aides consenties

Projet 1 : Support au réseau de points de service de maisons des jeunes et à la mise en place de soutien à l'animation de la jeunesse.

Budget annuel: 24 000 \$

Organismes admissibles :

- municipalité de Baie-Saint-Paul;
- municipalité des Éboulements;
- municipalité de l'Isle-aux-Coudres;
- municipalité de Saint-Urbain;
- municipalité de Saint-Hilarion;
- municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Montant maximum accordé par organisme : 4 000 \$

Dépenses admissibles :

- les salaires et avantages sociaux;
- les dépenses en capital telles que : terrain, bâtiment, équipement, machinerie, matériel roulant, frais d'incorporation et toute autre dépense de même nature;
- coûts inhérents à l'élaboration et à la réalisation du projet.

Restrictions :

Les dépenses allouées à la réalisation d'un projet qui sont antérieures à la signature du Protocole d'entente avec la MRC ne sont pas admissibles. L'aide financière consentie ne peut servir au financement du service de la dette, au remboursement d'emprunts à venir ou au financement d'un projet déjà réalisé.

Nature de l'aide :

Le montant de l'aide financière sera déterminé par la MRC et versé sous forme de subventions.

Dépôt des projets :

Les projets doivent être déposés à la MRC et contenir les informations suivantes :

- la description du projet;
- les objectifs poursuivis;
- le budget pro forma du projet;
- le nombre d'emplois créés;
- la résolution autorisant la signature du protocole d'entente avec la MRC pour le montant demandé.

Modalités de versement :

Les projets autorisés par résolution du conseil de la MRC feront l'objet d'un protocole d'entente entre la MRC et l'organisme admissible. Ce protocole définira les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties.

À moins d'indications contraires dans les protocoles d'entente, les modalités de versement seront les suivantes :

- 75 % du montant à la signature du protocole;
- 25 % à la fin du projet, lors du dépôt du rapport final.

Le cumul des aides du gouvernement du Québec et du Fédéral, incluant l'aide provenant du Pacte rural, ne pourra excéder 80 % des coûts de l'ensemble du projet.

Une municipalité qui fait le choix de ne pas investir dans un tel projet au cours de l'année en cours peut demander à ce que la somme lui soit réservée en vue d'être investie au cours de l'année suivante. Le conseil des maires de la MRC statuera sur l'affectation de ladite somme par le biais d'une résolution ultérieure.

10. Le rôle de l'agente de développement rural

L'agente de développement rural sera chargée d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 en collaboration avec la direction de la MRC de Charlevoix, les maires et les différents intervenants impliqués dans la démarche. Elle

sera rattachée administrativement au Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix. Son rôle sera de voir à la réussite des différentes étapes de cette nouvelle génération du pacte rural.

Les attentes face au rôle de l'agente de développement rural

Les attentes comportent les éléments suivants :

« animer► informer► mobiliser► accompagner► soutenir »

- ✓ agir comme mobilisatrice dans l'élaboration et la mise en place du nouveau plan de travail du Pacte rural;
- ✓ établir un lien de confiance avec les différents intervenants en matière de développement rural local;
- ✓ transmettre et diffuser les informations liées aux divers domaines d'activité du Pacte rural;
- ✓ participer à la gestion des projets mis de l'avant par la MRC, le CLD et la communauté en général;
- ✓ animer les différents milieux locaux pour susciter la concertation et inciter la communauté locale à s'impliquer dans le développement local;
- ✓ mettre en place une démarche de planification stratégique et implanter un processus continu de développement local dans chacune des municipalités;
- ✓ procéder à la reddition de compte des projets;
- ✓ participer aux différentes formations dispensées par Solidarité rurale du Québec.

11. Les actions à l'égard des territoires dévitalisés des municipalités

Tous les types de projets priorités dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 tiennent compte de la dévitalisation des municipalités et des actions à mettre en priorité pour lutter contre la dévitalisation de ces dernières.

- **Les projets « Initiative jeunesse »** fourniront la possibilité aux jeunes de 35 ans et moins d'aller de l'avant avec des projets ponctuels permettant de poser des gestes concrets pour lutter contre l'exode des jeunes et leur apporter un meilleur sentiment d'appartenance à long terme.
- **Les projets « diversification des loisirs »** vise à évaluer les loisirs municipaux actuels et leur portée auprès des résidents afin d'établir un plan dans chaque municipalité pour diversifier les loisirs tout en tenant compte de ce qui se fait dans les autres municipalités. Ainsi chaque municipalité pourra développer un créneau loisir particulier, qui lui est propre, et en même temps offrir aux résidents de municipalités voisines l'accès à ses activités de loisirs et vice versa. L'offre en loisir sera plus importante sur l'ensemble du territoire.
- **Les projets « animation et mobilisation »** offriront un meilleur ancrage du pacte rural et des occasions de développement qu'il apporte en fonction des besoins du territoire de la MRC de Charlevoix.

12. Les actions territoriales

Actions retenues (en continuité)

- 1) la continuité du soutien au service de transport collectif rural et au développement de nouveaux circuits;
- 2) le soutien à la mise en place et au développement des services de maisons des jeunes et de l'animation de la jeunesse;
- 3) le soutien à la réalisation de circuits et d'aménagements cyclables municipaux.

Proposition de nouvelles actions

- 4) permettre aux jeunes de créer des initiatives locales dynamisantes pour l'ensemble de la population;
- 5) mettre en place des conditions pour structurer et diversifier l'offre en loisirs dans chacune des municipalités;
- 6) mettre en place des activités d'animation et de mobilisation sur le territoire de la MRC de Charlevoix.

13. Les indicateurs de résultats

Établir des indicateurs qualitatifs et quantitatifs des éléments suivants :

- ❑ une participation plus importante des jeunes dans l'élaboration et la mise en place de projets dans chaque municipalité;
- ❑ le nombre de mise en place de projets innovateurs apportant une intégration et une rétention des jeunes sur le territoire;
- ❑ les retombées d'un développement harmonisé et équitable des activités des loisirs et de culture pour l'ensemble des citoyens;
- ❑ l'augmentation de la fréquentation des différentes infrastructures mises en place grâce au pacte rural (taux de fréquentation des maisons de jeunes, taux de participation des activités de loisirs, évaluation de la qualité des services, etc.);
- ❑ l'évaluation des retombées de l'ensemble des projets mis en place dans chacun des secteurs (démographique, social, culturel, etc.).